

# Bulletin Municipal de Monnerville

**N° 3 JUIN 2015**

## **SOMMAIRE**

- Mot du Maire
- Travaux du Conseil municipal
- Cérémonies
- Vie Associative
- Vie pratique

### **FERMETURE DE LA MAIRIE**

**Du 13 au 16 juillet**

**Du 3 au 20 Août**

**Tel .En cas d'urgence : 0613826813**

**Permanence assurée en mairie**

**les 06 – 13 et 20 Août entre 18 et 19h00**

## Le mot de Monsieur le Maire

*Monnervillois ,Monnervilloises,*

*Le 12 avril nous avons inauguré l'espace sportif « Maurice THOMIN ». Ce fut un moment émouvant pour la famille, les amis et beaucoup d'entre nous. Ce stade sert désormais comme il a servi auparavant aux équipes de L'USSM .Nous espérons qu'il servira de terrain de jeux pour nos jeunes et moins jeunes cet été.*

*N'oubliez pas que le court de tennis est à votre disposition cet été. Peut être serait il nécessaire de former une association pour s'occuper de celui-ci. Ceci reste une suggestion en attendant que de bonnes volontés se manifestent.*

*A la fin du mois d'août , Chantal nous quittera pour prendre une retraite bien méritée et nous la fêterons début septembre.*

*Les travaux de ravalement de la mairie et de l'école prennent du retard du fait des dossiers à monter, mais ils seront faits fin 2015 ou au printemps 2016.*

*Les passages piétons ainsi que les marquages au sol accompagnant les panneaux stop seront prochainement repeints .Ce n'est pas un luxe. Nous réfléchissons aux moyens de faire baisser la vitesse dans le village. Le nouveau conseil départemental est en place. Ses élus se mettent au travail ; à eux de jouer .Nous les soutiendrons de notre mieux .Bravo et merci à toutes et à tous pour les avoir élus.*

*Mais l'année est loin d'être terminée. N'oubliez pas les élections des conseils régionaux les 6 et 13 décembre ; venez voter !*

*Il me reste maintenant à souhaiter à chacun d'entre vous de bonnes vacances estivales et de vous retrouver en pleine forme à la rentrée.*

# LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

## FINANCES

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - COMMUNE.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	259 980.52 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT :	84 768.35 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	259 060.78 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	26 656.85 €
	-----		-----
Résultat de L'exercice 2014 :	919.74 €	Résultat de l'exercice 2014 :	58 111.50 €
Résultat 2013 :	25 066.81 €	Déficit 2013 :	- 54 354.99 €
Excédent cumulé :	25 986.55 €	Résultat cumulé :	3756,51€
Résultat de clôture Excédant :	29 743.06 €		

### TAUX DES TAXES 2015

Le conseil municipal décide une augmentation des taux de 3%

Considérant le résultat du vote ci-dessus, le taux des taxes est fixé à :

Taxe d'habitation :	4.47 %	)	
Foncier bâti :	8.79 %	)	PRODUIT ATTENDU : <u>73 762 €</u>
Foncier non bâti :	35.41 %	)	

## PERSONNEL COMMUNAL

### PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE AU SEIN DE LA COMMUNE DE MONNERVILLE POUR L'ANNÉE 2014.

la prime d'intéressement à la performance collective est attribuée à l'ensemble des agents fonctionnaires, stagiaires et non titulaires de droit public composant les services pour lesquels elle est instituée sans considération de grade. Son but est le suivant :

Amélioration de la performance collective projet de service (taux de satisfaction des administrés) -  
Amélioration de la performance individuelle spécifique à chaque agent (formation adaptée à l'évolution du poste)

Renforcer la motivation des personnels (améliorer les conditions de travail, réunions, achat de matériel adapté,...)

Le montant annuel maximum s'élève à 300 € par agent au prorata du temps de travail.

## **REMPLACEMENT DE Mme BELGACEM A LA PROCHAINE RENTREE SCOLAIRE.**

Après le départ en retraite de l'intéressée au 1 septembre 2015 il y aura modification du tableau des emplois permanents de la commune par suppression poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet et du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet. Ces postes devraient être répartis entre 2 agents non titulaires.

Madame CHAUVEAU Céline effectuerait 5 H 35 par jour soit 22 H 20 par semaine avec une rémunération hebdomadaire annualisée de 15 H 46 comme suit :

	8 H 20	8 H 50	8 H 50	9 H 50	10 H 20	12 H 00	14 H 05	16 H 30
<b>LUNDI</b>	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES		CLASSE FONCTION D'ATSEM		CLASSE FONCTION D'ATSEM		CLASSE FONCTION D'ATSEM	
<b>MARDI</b>	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES		CLASSE FONCTION D'ATSEM		CLASSE FONCTION D'ATSEM		CLASSE FONCTION D'ATSEM	
<b>JEUDI</b>	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES		CLASSE FONCTION D'ATSEM		CLASSE FONCTION D'ATSEM		CLASSE FONCTION D'ATSEM	
<b> VENDREDI</b>	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES		CLASSE FONCTION D'ATSEM		CLASSE FONCTION D'ATSEM		CLASSE FONCTION D'ATSEM	

Une personne serait recrutée pour 3 H 50 par jour soit 20 H 20 par semaine avec une rémunération hebdomadaire annualisée de 14 H 08 comme suit :

	7 H 00 – 8 H 20	8 H 20 – 8 H 50	8 H 50 – 12 H 00	16 H 30 – 18 H 30
<b>LUNDI</b>	GARDERIE MATIN	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES	*****	GARDERIE SOIR
<b>MARDI</b>	GARDERIE MATIN	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES	*****	GARDERIE SOIR
<b>MERCREDI</b>	GARDERIE MATIN	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES	CLASSE FONCTION D'ATSEM	*****
<b>JEUDI</b>	GARDERIE MATIN	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES	*****	GARDERIE SOIR
<b> VENDREDI</b>	GARDERIE MATIN	ACTIVITÉS RYTHMES SCOLAIRES	*****	GARDERIE SOIR

## **DEMANDES D'AIDE**

### **U.S.S.M. PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Davis Nicolas responsable du projet en date du 21 janvier 2015, sollicitant le soutien de la commune pour la participation des jeunes nés en 2000-2001 au tournoi national organisé du 22 au 26 mai 2015. Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 200.00 €

### **PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE 2015 AUX SAPEURS POMPIERS.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Patrice ROLLIN responsable De L'Association Sportive Des Sapeurs-Pompiers De L'Essonne, sollicitant le soutien de la commune pour le projet « Une délégation pour l'Essonne » dans le cadre de la participation d'une équipe départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Essonne qui réunira 7 athlètes et leur assistance au Grand Raid de la Réunion » le 19 octobre 2015. Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 100 € .

## TRAVAUX

### TAILLE DES ARBRES PLACE DE LA BOUVERIE.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prévoir cette opération en 2015 et propose de solliciter différents devis.

### DEMANDE D'AIDE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DU CLOCHER DE L'EGLISE.

Le devis de l'entreprise GALLOPIN se chiffre à 3864€ TTC. Pour des raisons de sécurité et de protection du bâtiment contre les intempéries il convient de faire procéder aux réparations nécessaires dans les meilleurs délais. Pour ce dossier le conseil municipal sollicite une aide parlementaire à madame CAMPION, Sénatrice de l'Essonne.

### FENÊTRES DU LOGEMENT D'ÉCOLE :

Il est nécessaire de remplacer les fenêtres du logement de l'école trop vétustes.

Les Ets PAVARD d'Angerville proposent de réaliser les travaux pour un montant TTC 7 923,59 €  
Décision à prendre après examen du devis définitif de Monsieur Romain FAGUERET.

## QUESTIONS DIVERSES

### AVIS CONCERNANT LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'APPLICATION DES DROITS DU SOL PAR LA C.C.E.S.E.

la loi met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'état pour l'instruction des dossiers d'Administration du Droit Des Sols à compter de juillet 2015. (Instruction des dossiers d'urbanisme). La CCSE a créé un service commun ADS dont le coût annuel de fonctionnement est de 83 000 € et Auquel chaque commune est libre d'adhérer. Le Conseil Municipal opte pour la solution du forfait au nombre d'habitants, soit 3,78€ x 402 habitants = 1520€

### AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE (ACCES POUR LES HANDICAPES)

Afin de se mettre en conformité avec la loi du 11 février 2005 modifiée par l'arrêté du 8 décembre 2014, il convient de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmé des ERP (Etablissements Recevant du Public) de la commune de MONNERVILLE. L'étude préalable au projet fait l'objet du devis de ABC Conseil pour un montant de 1440.00 € TTC.

## **LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES 2015.**

En raison de la faible demande de location des habitants de Monnerville le Conseil Municipal décide d'élargir la location aux extérieurs.

Du samedi 10 H 00 au dimanche 10 H 00	: 360.00 €
Du samedi 10 H 00 au Dimanche 18 H 00	: 400.00 €
Vin d'honneur (verres compris)	: 120.00 €
Caution (CHEQUE AU TRESOR PUBLIC)	: 450.00 €

### **EN OPTION :**

- Location de la vaisselle	: 60.00 €
- Mise à disposition du lave-vaisselle	: 60.00 €

## **ACHAT BALAYEUSE MANUELLE.**

Monsieur le Maire propose l'achat d'une balayeuse manuelle pour un montant de 522.00 € TTC. Après un tour de table, le conseil municipal accepte la proposition et demande si cet investissement peut être inclus dans le programme phytosanitaire afin de bénéficier des subventions.

## **ACHAT REMORQUE.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de l'agent communal pour achat d'une remorque au prix de 2 145.00 € TTC. Après un tour de table, le conseil municipal refuse , propose de reporter cet investissement et veut rechercher du matériel moins coûteux .

## **TERRAIN EN FRICHE.**

Monsieur DUPONT indique que terrain situé Rue du Tour du Village Sud appartenant à la famille GENTY est toujours en friche et demande de reprendre contact pour faire procéder au broyage du terrain laissé à l'abandon.

## **ADMR :(Aide à la personne)**

Le conseil municipal est saisi d'une demande de subvention de l'ADMR 7 Arches de LIMOURS pour la somme de 1 022.00 €. Considérant le peu de demandes d'aide formulées à Monnerville il est décidé de limiter la subvention à un euro (01€) par habitant.

## **REMERCIEMENTS DE MME THOMIN.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Madame THOMIN et de ses enfants pour l'hommage rendu à Monsieur Maurice THOMIN, et pour le barbecue offert par la commune.

## **PROJET D'INSTALLATION D'UN « PANIVENDING »**

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur GOSSET Boulanger à Méréville pour l'installation sur la place de la Bouverie d'un appareil appeler « PANIVENDING » délivre vos baguettes chaudes et croustillantes en quelques secondes 24 H / 24. Des mises au point restent à faire sur ce projet, qui espérons le, devrait voir le jour avant la fin de l'année.

## LE POINT SUR LE PROJET DE PLU

Le groupe de travail de la commune qui participe à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a fait le point sur le projet avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) le vendredi 22 mai 2015.

A cette occasion, la représentante de la DDT a rappelé les grands objectifs supra communaux qui s'imposent à la commune de Monnerville en matière de protection de l'environnement, de lutte contre le changement climatique, de maîtrise de l'énergie, de qualité de l'air, de l'eau et du sol, d'agriculture, de lutte contre l'étalement urbain et de l'obligation d'une densification des espaces urbanisés, de production de logements.

Sur ce dernier point, la DDT a rappelé que l'extension de l'urbanisation sur la commune de Monnerville était limitée à 5% de la superficie des espaces urbanisés au sens strict.

Le référentiel territorial du Schéma Directeur de la Région Île de France fixe la superficie actuelle des espaces urbanisés sur la commune de Monnerville à 25,20 hectares. L'extension de l'urbanisation doit donc être contenue dans la limite de 5% soit 12 600 m<sup>2</sup>.

Dès lors, il n'est plus envisageable d'urbaniser dans l'immédiat les parcelles de terrain du secteur de « La Croix des Champs » qui représentent près de 17 000 m<sup>2</sup> et actuellement classées en zone NA du POS.

L'augmentation du nombre de logements doit s'effectuer prioritairement par des constructions et extensions dans les « dents creuses », petits espaces libres au sein de certains terrains de l'espace bâti du village. Quelques logements pourront également être créés sur les rares terrains libres existants en zone urbaine. La représentante de l'Etat a tenu également à rappeler que la densification était une obligation.

A l'horizon 2030, le potentiel de nouveaux logements sur le territoire communal est estimé à une trentaine de logements (entre 26 et 36) soit 2 à 3 logements par an.

Tout en préservant les formes urbaines traditionnelles du village, il est également demandé de prévoir d'autres types de formes urbaines plus compactes (maisons de ville, habitat groupé) notamment sur les terrains qui doivent faire l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). La commune a également l'obligation de prévoir la réalisation de 2 à 3 logements locatifs sociaux ainsi qu'une aire d'accueil de courte durée (48 h minimum) sur un terrain identifié pour les gens du voyage.

# ETAT CIVIL

## MARIAGE

23 MAI 2015 Epoux : Gilles, Lucien MULLER  
Peintre industriel

Epouse : Sylvie, Mireille, Liliane RAGUENEAU  
Aide Médico Psychologique

## NAISSANCES

13 Janvier 2015 Prénoms : Malo  
Nom ROUSSET  
Fils de Michel, Hervé Alain ROUSSET et de Sandra LEFEVRE

13 Janvier 2015 Prénoms : Ilan  
Nom ROUSSET  
Fils de Michel, Hervé Alain ROUSSET et de Sandra LEFEVRE

04 mai 2015 Prénoms : Lenzo  
Nom : LE GUEN SCHNEIDER  
Fils de Alban, Gilles, Michel LE GUEN et de Aurore, Jacqueline, Andrée SCHNEIDER

## DECES

01 Mars 2015 Prénoms : Gisèle, Martine, Jacqueline  
Nom : VALLEE, épouse de Jean-Claude SCHAFER





La cérémonie du 8 Mai a eu lieu au monument aux morts, en présence des autorités, de quelques habitants, et des enfants de l'école qui nous ont interprété La Marseillaise .

Merci à tous les participants qui se sont ensuite rassemblés autour du verre de l'amitié.